## Pouvoir d'emprunt

• (1230)

Comment procède le gouvernement, monsieur le Président? Qu'est-ce qu'un budget supplémentaire? Il s'agit d'un constat d'échec. Au cours de cette session, le gouvernement a saisi le Parlement de sept budgets de ce genre qui sont autant de constats d'échec. A sept reprises il a admis qu'il ne savait pas au juste comment il dépensait l'argent du contribuable.

Nous pourrions parler des 12 ou 14 milliards qui lui ont été accordés précédemment mais reportons-nous seulement aux 11 derniers mois. Si vous n'y voyez pas là la preuve de l'incompétence du gouvernement, je ne sais pas ce qu'il vous faut. Il y a 11 mois, neuf mois, six mois et deux mois respectivement, le gouvernement a obtenu des pouvoirs d'emprunt de 6.6 milliards, 11 milliards, 4 milliards et 19 milliards, et aujourd'hui il nous en demande un de 14.7 milliards. Il a reçu 77.3 milliards en trois ans, soit près de 25 milliards par année.

Cela intéresserait peut-être mes électeurs de savoir que leur gouvernement libéral emprunte au rythme de 2 milliards de dollars par mois et ce, depuis des années, au détriment du pays. Il est devenu fou. Je tiens à signaler à mes électeurs que les sommes empruntées par le gouvernement ne sont alors plus disponibles sur le marché des capitaux pour eux. Cela a des répercussions sur les taux d'intérêt et sur la confiance du monde dans le Canada. Lorsque le gouvernement dépense sans compter, les investisseurs, c'est évident, n'ont pas une très grande confiance en lui. Ainsi, depuis un an seulement 10 milliards de dollars ont quitté le pays. Nous ne saurons jamais combien d'emplois auraient pu être créés chez nous avec cet argent. Nous savons par contre pourquoi certaines personnes ont décidé d'aller investir ailleurs; c'est parce que le gouvernement libéral a imposé, l'un dans l'autre, à la population des emprunts mensuels de 2 milliards de dollars.

Les emprunts du gouvernement ne s'arrêtent cependant pas là, monsieur le Président; il ne s'agit là que des sommes que nous connaissons. Quelles sont les dettes que les sociétés de la Couronne ont contractées sous forme de prêts ou de lettres de crédit? Combien de choses négligeables inscrivent-elles sous leur actif dans leurs livres comptables, alors qu'on devrait les radier et les considérer comme des pertes? L'opposition ne peut obtenir les informations voulues du gouvernement et je peux comprendre pourquoi on doit garder le secret le plus absolu sur toute cette question. Le gouvernement doit être constamment embarrassé de penser que l'on puisse même soupçonner des choses aussi terribles.

Les vérificateurs généraux qui se sont succédé nous ont dit que le gouvernement n'avait plus du tout la maîtrise de ses dépenses. Il ne faut pas être extrêmement intelligent pour le savoir, monsieur le Président. Le gouvernement a le pouvoir de dépenser, mais il n'assume pas ses responsabilités.

Lorsque j'ai été élu à la Chambre pour la première fois, j'ai siégé au comité des comptes publics jusqu'à ce que j'abandonne, dégoûté. Je me souviens avoir posé à un représentant du Conseil du Trésor une question que je jugeais très importante. Je voulais savoir ce qui se passe lorsqu'un bureaucrate commet une erreur énorme comme dans le cas des dépenses exagérées pour l'aéroport de Calgary ou celui des architectes concevant des immeubles qui s'enfoncent dans le sol ou celui des autres scandales qui ont marqué les années de pouvoir de ce gouvernement. Je voulais savoir quelles sanctions encourrait une personne ne sachant pas ce qu'elle fait—les sanctions imposées

à un agent du gouvernement gaspillant l'argent du contribuable. Il m'a alors répondu qu'il n'y en avait aucune. Comme mon collègue le dit, il y a de fortes chances pour que cet agent soit promu, car on se mettrait dans une situation embarrassante en le laissant au même poste. Cependant, aucun bureaucrate n'a peur de perdre son emploi ou est prêt à assumer ses responsabilités lorsqu'il utilise son pouvoir de dépenser.

Je pourrais vous donner mille exemples et il me faudrait alors la journée, monsieur le Président, mais je voudrais simplement vous en signaler deux ou trois. Cette année, la Société Radio Canada désire 820 millions de dollars. Je me demande si les Canadiens sont prêts à donner à cette Société 820 millions de dollars en plus de ses recettes. De même, on demande 45 millions de dollars pour appliquer la loi sur les langues officielles, et la Commission du système métrique veut quant à elle 32 millions. Cet organisme illustre bien ce que j'appelle la montée des bureaucrates. En 1974, son budget total se chiffrait à \$44,000 mais il a réussi à le faire grimper à 32 millions. La paie de son personnel totalise aujourd'hui 3.2 millions de dollars. L'aventure de la Consolidated Paper a fait gaspiller 125 millions. On aurait dû pendre haut et court certains des bureaucrates responsables de ce désastre.

J'aimerais bien avoir affaire à un budget tout à fait complet et expliqué en termes simples, sans qu'il soit nécessaire d'y ajouter des crédits supplémentaires et de prévoir des emprunts. Si les gestionnaires n'en sont pas capables qu'on les congédie. Si le cabinet n'y arrive pas, qu'on le fasse savoir tous azimuts au Canada.

Les habitants de 12 États américains avec la sagacité naturelle qui leur permet de survivre, ont fait adopter des lois exigeant de leurs gouvernants qu'ils présentent un budget équilibré. Il se peut que nous voyons une telle chose ici. Notre pays ne connaîtra pas de responsabilité financière tant que cet équipage de marins ivres et de paniers percés qui nous gouvernent n'aura pas été chassé du pouvoir. Le plus tôt sera le mieux. Je ne suis pas partisan d'un programme d'austérité gouvernementale qui s'exerce au détriment des pauvres. Ce que je veux c'est qu'on exige des comptes des bureaucrates gaspilleurs qui ne pensent qu'à dépenser sans égard pour vous et moi, les contribuables accablés d'impôts.

M. Mel Gass (Malpèque): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a encore besoin de l'autorisation du Parlement pour faire de nouveaux emprunts. Avant l'hiver dernier, le gouvernement n'avait jamais eu à recourir à ses pouvoirs d'emprunt d'urgence. Au cours de la présente session, le gouvernement est revenu jusqu'ici sept fois à la charge pour pouvoir emprunter davantage. Il suffit de rappeler les projets de loi C-30, C-59, C-111, C-125, C-128, C-143 et maintenant C-151. Rien qu'au cours de l'année financière 1982-1983, le gouvernement s'est adressé quatre fois au Parlement à cette fin

Le gouvernement dispose d'un pouvoir d'emprunt de 16 milliards pour l'année financière 1983-1984. Le projet de loi C-143 lui avait permis de reporter à l'année fiscale 1983-1984 jusqu'à 2 des 5 milliards du pouvoir d'emprunt qui lui était accordé pour l'année 1982-1983 s'il était inutilisé. Le projet de loi C-143 lui accordait également un pouvoir d'emprunt de 14 milliards pour l'année financière 1983-1984.

Compte tenu de ses besoins financiers de 26.7 milliards et de son pouvoir d'emprunt actuel de 16 milliards, il faut au